



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **L'Etat soutient pleinement le plan d'actions de sécurisation financière d'EDF**

**L'Etat, en sa qualité d'actionnaire de contrôle d'EDF, soutient pleinement le plan d'actions de l'entreprise, adopté par son conseil d'administration le 17 février. L'Etat souscrira, à hauteur de sa participation de 83,88%, à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription annoncée par EDF. Comme le président de la République s'y est engagé, l'État contribue immédiatement à sécuriser la situation financière d'EDF et sa capacité de financement à court et à moyen terme, afin de lui permettre de poursuivre sa stratégie de développement rentable dans le cadre de la transition énergétique.**

Le président de la République, dans son discours *"Reprendre en main notre destin énergétique !"* du 10 février 2022, a réaffirmé le soutien de l'État à EDF, entreprise nationale de souveraineté et chef de file de la filière nucléaire française. Le lancement d'un programme de construction de six nouveaux réacteurs nucléaires EPR2 et le lancement d'études sur la construction de 8 EPR2 additionnels, la poursuite de l'exploitation de tous les réacteurs nucléaires sans rien céder sur la sûreté et l'accélération du développement des énergies renouvelables, tels qu'ils ont été annoncés par le Président de la République, confirment le rôle clef du groupe EDF dans la transition énergétique.

L'Etat, qui détient 83,88% du capital d'EDF, souscrira, comme actionnaire avisé, à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription annoncée ce jour par l'entreprise, à hauteur de sa quote-part du capital.

L'Etat prolongera par ailleurs, pour les exercices 2022 et 2023, son engagement actuel de percevoir ses dividendes en titres, comme le proposera l'entreprise à ses actionnaires.

Par ce double engagement, l'Etat réaffirme ainsi sa confiance dans la direction de l'entreprise et l'ensemble de ses salariés pour assurer la réussite d'EDF.

**Contact presse :**